suprême, rappelait qu'une constitution doit être interprétée d'une façon ouverte, d'une façon constructive et positive.

Il s'agit, en définitive, de l'accord que les citoyens ont fait entre eux sur la façon d'établir les rapports qu'ils auront dans l'avenir. Il s'agit donc de rapports qui doivent être aussi positifs que possible. Il semble logique que la constitution doit être vue plutôt de cette façon que d'une façon extrêmement méfiante et restrictive.

A cet égard, j'écoutais ma collègue qui vient de parler il y a quelques instants. Elle posait plusieurs questions sur des aspects qui me semblent importants mais secondaires par rapport à l'ensemble.

J'espère que dans la réflexion qu'elle nous dit vouloir poursuivre au cours des prochains jours et au cours des prochaines semaines, qu'elle réfléchira sur cet aspect de la constitution, c'est-à-dire qu'on doit voir tels documents dans un esprit positif.

Avant de dire «non» à une telle entente, il faudra aussi tenir compte d'une série de considérations d'un tout autre ordre.

Tout d'abord, nous vivons dans un contexte, comme nous le savons, d'ouverture des marchés. C'est un contexte de concurrence sur le plan économique extrêmement difficile. C'est un contexte où la concurrence se fait sentir maintenant dans tous les secteurs d'activités. Aucun n'y échappe!

A ce niveau nous sommes particulièrement vulnérables face à nos voisins américains. Les différentes pénalités qu'ils ont décidé d'imposer, la plupart du temps si l'on en juge par la suite des événements, sont des pénalités fort arbitraires sur nos exportations. Elles nous rappelle constamment jusqu'à quel point nous sommes vulnérables étant voisins d'un pays si puissant sur le plan économique. Nous sommes également aussi vulnérable face au monde extérieur. Nous en avons eu, au cours des derniers mois, un exemple saisissant dans le cadre des négociations visant à renouveler les accords du GATT et particulièrement dans le domaine de l'agriculture mais ce domaine n'était qu'un exemple, en fait, de notre vulnérabilité face au monde extérieur.

Dans un tel contexte, il me semble que nous devons tous, Canadiens, peu importe de quelle province nous venons, peu importe quelle a pu être notre histoire passée au sujet de certains aspects des ententes constitutionnelles, que nous devons demeurer unis.

Nous ne pouvons nous permettre, face à ce contexte, de prendre des voies séparées et d'essayer, chacun à notre façon, de concurrencer et de tenir notre position dans un monde où les blocs deviennent de plus en plus puissants et où les intérêts économiques sont de plus en plus exigeants.

Nous ne pouvons également, dans le contexte économique que nous vivons, oublier qu'un grand nombre de concitoyens n'ont pas d'emploi et que l'avenir pour les jeunes est particulièrement difficile. Nous ne pouvons nous permettre de discuter indéfiniment de cette question de la révision de la constitution. Des défis énormes nous attendent, nous le savons, dans l'avenir prévisible. Il serait grand temps que nous consacrions toutes nos énergies à la discussion de ces questions extrêmement importantes pour notre avenir et surtout pour l'avenir des jeunes Canadiens.

Nous ne pouvons, non plus, nous permettre de maintenir beaucoup plus longtemps le climat d'incertitude qui pèse sur notre économie. Bien des décisions d'investissements ont été

reportées au cours des mois et même au cours des années. Ce climat n'affecte non pas seulement les investisseurs mais il affecte également les citoyens dans leur comportement. Il est clair, maintenant que la reprise économique dépend non seulement des décisions d'investissements des dirigeants d'entreprises, non seulement des décisions que des gouvernements peuvent prendre mais également de l'attitude et du climat qui règnent au niveau des citoyens ordinaires, au niveau de la population.

2005

Aussi avant de dire non à cette entente, il me semble qu'il faudrait être bien conscient du contexte dans lequel elle se situe et non pas examiner uniquement le détail de certains de ses aspects.

Avant de songer également à dire non à cette entente, il faudra aussi considérer certaines autres conséquences négatives qui ne pourraient, à mon avis, que découler de son rejet. Vis-àvis de l'extérieur ou plutôt face à l'extérieur du pays, le rejet de l'entente ne pourrait être vu que comme un signal, un indice que le Canada n'est plus en mesure de régler ses problèmes internes. A mon avis, ce serait probablement la pire atteinte que le Canada pourrait subir à sa réputation et à son prestige sur la scène internationale. Heureusement, même si les gens nous surveillent ou suivent de près la situation avec une certaine nervosité comme nous le savons, notre réputation est encore excellente à l'extérieur et avant de dire non à une telle entente, il me semble que c'est un aspect que l'on ne peut ignorer.

Le rejet de l'entente aussi ne pourrait qu'avoir des effets négatifs sur les marchés. A ce niveau, dans le contexte que où vivons, personne ne peut prévoir quelles pourraient en être les conséquences. Nous voyons aujourd'hui à chaque jour ce qui se passe en Europe notamment face à la simple possibilité que la France dise non au traité de Maastricht. Tous les pays de l'Europe sont affectés.

Son Honneur le Président intérimaire: Le délai de l'honorable sénateur Castonguay est expiré. Avec la permission du Sénat, le sénateur peut-il continuer?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Castonguay: Alors nous voyons que les conséquences d'une réponse négative de la France a un effet pratiquement de dominos, non seulement sur les pays européens mais qui se répercute même chez-nous ici au Canada. Alors qui peut prévoir les conséquences qu'aurait une réponse négative au référendum du 26 octobre. Pour un, je sais et je suis convaincu que ceux qui essaient de prétendre que ces conséquences seraient à peu près nulles, ne réfléchissent pas et ne constatent pas, ne voient pas ce qui se passe devant nos yeux à tous les jours maintenant.

Pour les Québécois, si les Canadiens des autres provinces, si nos concitoyens des autres provinces devaient répondre avec un pourcentage significatif par la négative, pour bien des Québécois, cela serait également la démonstration que les Canadiens des autres provinces pour toute une série de raisons, sont incapables d'apporter une réponse satisfaisante aux aspirations des Québécois.

Il ne faut pas oublier qu'en 1982, lors du rapatriement de la Constitution et lors de l'inclusion de la Charte des Droits et Libertés, le Québec, pour toutes sortes de motifs avec lesquels on peut être ou ne pas être en accord, n'a pas été partie à l'entente de 1982.